

14. BON D'ÉCHANGE DE PIÈCE (BEP)

Les clients en compte peuvent commander gratuitement sous garantie les pièces de rechange par la transaction dite BEP, ceci exclusivement par Internet. L'accès se fait par le site www.oertli.fr, partie PRO, onglet pièces de rechange. Les commandes BEP manuelles, par fax, par téléphone, par mail, par courrier ne sont pas acceptées.

La commande BEP s'entend pièces de rechange à l'exclusion de la liste ci-dessous :

- produits finis
- colis
- corps de chauffe
- brûleur
- panneau solaire
- compresseur
- pièce dont le montant dépasse 400 Euros PPHT

La pièce échangée doit être retournée chez le grossiste pour expertise par l'attaché technique Oertli du secteur.

Oertli pourra facturer les pièces si :

- Elles ne sont pas retournées chez le grossiste
- Si après expertise le défaut constaté ne relève pas de la responsabilité d'Oertli.

Un contrôle mensuel de la valeur en Euros des pièces échangées par client en compte sera effectué par Oertli. Tout abus constaté engendrera une suppression, sans délai de la transaction BEP sur Internet.

Le client devra alors commander d'une manière traditionnelle ses pièces de rechange.

Retour de pièce neuve :

Tout retour de pièce neuve reste à la charge du client avec une décote de 10% de la valeur de la pièce.

Une demande de retour préalable doit être faite à l'administration des ventes Oertli, soit par mail : adv@oertli.fr ou par téléphone : 03 89 37 00 84.

Le colis doit être intact dans son emballage d'origine, sans inscription. Le non respect de ces règles entrainera le refus du retour.

Dans le respect de ces règles un avoir en valeur marchande sera effectué. Aucun remboursement ne pourra être effectué